



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
Tél : 21 30 19 37 – Fax : 21 30 07 58
BP : 40 COTONOU – ROUTE DE L'AÉROPORT
www.tresorbenin.bj



LES SERVICES DÉMATÉRIALISÉS OFFERTS PAR LE TRÉSOR PUBLIC DU BÉNIN À SES CLIENTS



Août 2021

LES SERVICES DÉMATÉRIALISÉS OFFERTS PAR LE TRÉSOR PUBLIC DU BÉNIN À SES CLIENTS

- possibilité de suivi en ligne et d'information en temps réel des motifs de rejets des dossiers, sans plus se déplacer vers la Direction générale ;

- économie de ressources financières et réduction des risques d'accidents pour les opérateurs économiques et autres demandeurs d'autorisation de change ;

- réduction drastique du risque de rançonnement ;

- meilleure maîtrise du risque de falsification des autorisations de change (possibilité de vérifier en ligne l'authenticité des autorisations de change délivrées par le Trésor public) ;

- meilleur suivi des transferts de fonds vers l'étranger.

IV. EN MATIÈRE DE RECOUVREMENT DES RECETTES

Plateforme e-quittance d'encaissement des recettes

Les quittances du Trésor public sont désormais informatisées (et non plus manuelles) et sécurisées.

Avantages :

- satisfaction rapide des clients ;

- fin des manipulations frauduleuses des quittances par les clients ou les agents mal intentionnés ;

- meilleure maîtrise du niveau de recouvrement journalier des recettes ;

- centralisation des recettes en temps réels ;

- fiabilité des situations statistiques produites.

En harmonie avec le pilier 2 et l'axe stratégique n°4 du Programme d'Action du Gouvernement, PAG 2016-2021 « Bénin Révélé », qui prône la transformation structurelle de l'économie via le numérique et en vertu également de sa politique qualité conforme à la norme ISO 9001 version 2015, la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) a amorcé un vaste chantier de réformes axées sur la dématérialisation.

A ce titre, les services dématérialisés offerts à ses clients peuvent être répertoriés en quatre (4) catégories à savoir :

- en matière de dépenses ;

- en matière de gestion des comptes des correspondants du Trésor ;

- en matière de gestion des changes ;

- en matière de recouvrement des recettes.

I. EN MATIÈRE DE DÉPENSES

1. *Dématérialisation des bulletins de paie des agents de l'Etat en activité*

Les bulletins de paie des agents de l'Etat en activité ne sont plus édités en version papier au Trésor public, mais accessibles désormais en ligne aux intéressés, aux banques ou à l'administration publique à partir du site web du Trésor public www.tresorbenin.bj, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

La même réforme s'étend aux bulletins de pension dont la dématérialisation est actuellement en cours de finalisation.

Avantages :

- économie de ressources financières et réduction des risques d'accidents pour les agents de l'Etat qui ne se déplacent plus vers le Trésor public ou les banques ou les Centres Postaux avant d'avoir leurs bulletins de paie ;

- fiabilité des bulletins de paie obtenus par les banques et établissements financiers dans le cadre des prêts à accorder à leurs clients (les banques et établissements financiers ont une habilitation pour accéder à la plateforme en consultation) ;

- économies d'échelle pour l'Etat qui ne dépense plus pour l'acquisition des consommables informatiques, les pré-imprimés, la maintenance des imprimantes, les missions de convoyage des bulletins de paie et autres dépenses connexes.

2. Création de la plateforme de consultation en ligne du niveau de traitement des titres de paiement

Pour suivre aisément le niveau de traitement de leurs titres de paiement, les prestataires de l'Etat n'ont plus besoin de se déplacer vers le Trésor public, mais peuvent désormais le consulter en ligne, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, à partir du site web www.tresorbenin.bj ; idem pour les Directeurs de l'Administration et des Finances (DAF) des ministères et institutions de l'Etat ainsi que les autres acteurs de la chaîne des dépenses de l'Etat (gestionnaires de crédits, régisseurs, etc).

Avantages :

- traitement et paiement diligents des chèques du Trésor aux niveaux départemental et communal, sans plus recourir à la Direction générale ;

- crédibilisation des chèques du Trésor aux niveaux départemental et communal.

3. Mise en place d'un mécanisme d'information par mail pour le suivi des comptes des correspondants du Trésor

Les gestionnaires de comptes reçoivent en temps réel, des alertes mail en cas de mouvements sur leurs comptes respectifs.

Avantages :

- alertes mail au profit des gestionnaires de comptes en cas de mouvements de fonds sur leurs comptes ;

- meilleur suivi des comptes par les gestionnaires ou correspondants du Trésor.

III. EN MATIÈRE DE GESTION DES CHANGES

Plateforme de délivrance et de consultation des autorisations de change

Les dossiers de demande d'autorisation de change sont désormais introduits en ligne, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Avantages :

- fin des longues files d'attente pour déposer ou retirer les dossiers d'autorisation de change ;

II. EN MATIÈRE DE GESTION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR

1. Mise en circulation des chèques normalisés du Trésor

Autrefois, les chèques-Trésor n'étaient pas normalisés. Aujourd'hui, ces chèques sont normalisés et de ce fait, participent à la compensation interbancaire automatisée grâce à la plateforme SICA-UEMOA.

Avantages :

- traitement et paiement diligents des chèques Trésor (72h maximum dès le dépôt par le bénéficiaire dans sa banque, au lieu de 90 jours maximum autrefois) ;
- crédibilisation des chèques du Trésor (ils répondent désormais aux mêmes qualités que celles des chèques des banques primaires).

2. Extension aux niveaux départemental et communal, du logiciel de traitement des chèques des correspondants du Trésor

Autrefois, les chèques du Trésor ne pouvaient pas être traités de façon automatisée au niveau des Trésoreries départementales ou communales et étaient acheminés à la Direction générale. Aujourd'hui, les chèques du Trésor délivrés par les correspondants du Trésor aux niveaux départemental et communal sont traités et payés sur place, au niveau de la représentation du Trésor compétente dans la localité.

Avantages :

- économie de ressources financières aux prestataires et aux acteurs de la chaîne des dépenses qui n'ont plus besoin de supporter des frais de transport ou de s'exposer aux risques d'accidents ou de braver de longues files d'attente pour avoir l'information relative au traitement de leurs titres ;
- meilleur suivi des dossiers au Trésor public par les gestionnaires de crédit et autres acteurs de la phase administrative de l'exécution des dépenses qui peuvent par exemple réagir rapidement pour satisfaire les cas de différés ;
- réduction drastique du risque de rançonnement des prestataires et des acteurs de la chaîne des dépenses de l'Etat ;
- dématérialisation totale des déclarations des recettes pour le compte de la Direction Générale des Impôts qui a désormais la possibilité de connaître tous les dossiers des prestataires et les oppositions qui leur sont faites, juste par consultation en ligne.

3. Bancarisation des dépenses

Les dépenses de l'Etat et des Collectivités locales autrefois payées pour la plupart en numéraire, le sont aujourd'hui par virement ou carte bancaire. Il s'agit notamment du :

- paiement par virement bancaire des salaires, primes, allocations universitaires et dépenses des prestataires de l'Etat ainsi que des Collectivités locales ;
- paiement par virement bancaire des pensions de montant supérieur ou égal à **50.000 FCFA** ;
- paiement par carte bancaire des frais de mission à

l'extérieur du territoire national.

Par ailleurs, il convient de préciser que la DGTCP est en train de finaliser les travaux de conception de la carte GIM-UEMOA au profit des correspondants du Trésor pour le paiement par carte de toutes dépenses dans l'UEMOA ou le retrait de fonds dans n'importe quel terminal bancaire au sein de l'UEMOA.

Avantages :

- fin des longues files d'attente des bénéficiaires des paiements aux guichets du Trésor public ;
- sécurisation des fonds (réduction des braquages et autres actes d'insécurité ou à risques) ;
- réduction des dépenses consacrées au convoyage des deniers publics ;
- disponibilité instantanée de situations statistiques fiables.

4. Mise en œuvre des paiements électroniques

Il s'agit du paiement de certaines dépenses avec le concours des opérateurs de téléphonie mobile. Ces paiements électroniques concernent :

- les virements, par **MTN mobile money** ou **moovmoney**, des pensions de montant inférieur à **50.000 FCFA** ;
- les virements, par MTN mobile money ou moovmoney, des subventions de l'Etat aux artisans au titre des mesures d'accompagnement dans la gestion de la crise sanitaire liée à la covid-19.

Avantages :

- fin des longues files d'attente des bénéficiaires des paiements aux guichets du Trésor public ;
- sécurisation des fonds (réduction des braquages et autres actes d'insécurité ou à risques) ;
- réduction des dépenses consacrées au convoyage des deniers publics ;
- disponibilité instantanée de situations statistiques fiables.

5. Utilisation de la plateforme STAR-UEMOA pour les virements électroniques

Si autrefois, le paiement des dépenses de l'Etat se faisait par chèques déposés au niveau des banques, aujourd'hui, cela se fait au moyen de virements électroniques pour des paiements individuels ou de masse en un clic, qui impactent directement les comptes des bénéficiaires logés dans n'importe quelle banque de la zone UEMOA.

Avantages :

- prestataires et autres bénéficiaires (salariés, pensionnés, etc) payés par virements à l'intérieur de la zone UEMOA en moins d'une minute depuis le Trésor public, sans recourir aux ordres de transferts à faire transiter par la plateforme de la BCEAO ;
- optimisation de la gestion de la trésorerie (suppression des frais de transfert dans la zone UEMOA) ;
- réduction des risques de paiement et fluidité des transactions interbancaires.